

## **Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation**

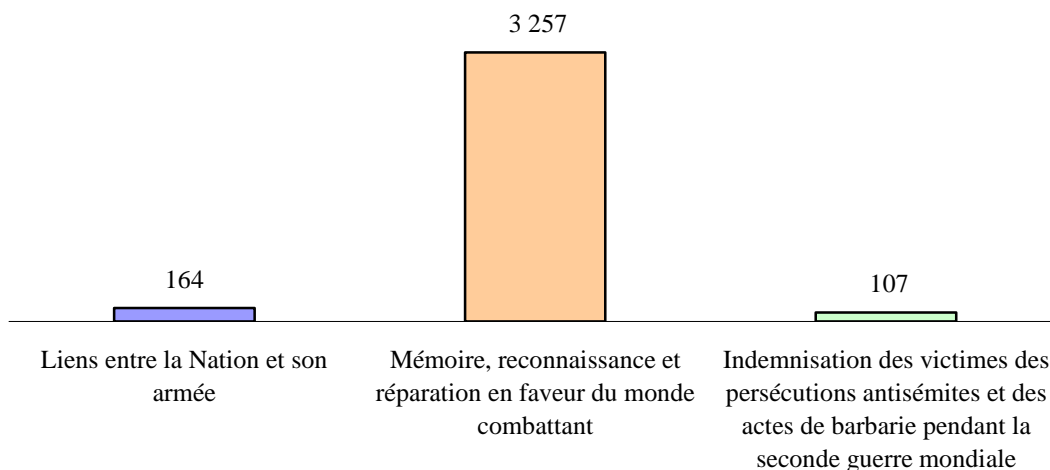
---

**Autorisations d'engagement : 3,55 milliards d'euros**  
**Crédits de paiement : 3,53 milliards d'euros**  
**Emplois de l'État : 3 822 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**  
**Emplois des opérateurs : 1 113 équivalents temps plein (ETP)**

La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » a vocation à regrouper les dispositifs de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur des anciens combattants et de certaines victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale. Elle entend également renforcer les liens entre la Nation et son armée par une promotion de l'esprit de défense et de la politique de mémoire au sein de la population.

### **1. Présentation de la mission et de ses objectifs**

**Répartition des crédits de paiement par programme en 2009**  
(en millions d'euros)



La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » comprend trois programmes.

**Le programme « Liens entre la Nation et son armée »** (164 millions d'euros) a pour principale fonction de promouvoir l'esprit de défense au sein de la population. Il rassemble, à ce titre, les moyens mis en œuvre pour sensibiliser un vaste public : les jeunes Français, notamment à travers l'organisation de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), et potentiellement toute la population à travers les actions de mémoire.

L'objectif fixé pour la JAPD consiste à sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JAPD de qualité et pour un coût maîtrisé. Ainsi, la valorisation du service rendu aux usagers est mesurée par un taux de satisfaction de l'utilisateur de la JAPD et l'optimisation des moyens mis en œuvre est mesurée par le coût moyen par participant.

**Le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »** (3,257 milliards d'euros) retrace l'ensemble des prestations relevant du droit à réparation ou de la reconnaissance au profit des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG), qu'il s'agisse des anciens combattants, des militaires de carrière ou sous contrat ou des victimes d'attentats terroristes, et de leurs ayants droit (conjointes, orphelins et ascendants). Les objectifs de ce programme sont d'assurer aux bénéficiaires une bonne qualité du service rendu en réduisant les délais de traitement des dossiers et en renforçant la coordination entre les acteurs, tout en assurant aux contribuables l'efficacité de l'activité par la rationalisation du soutien administratif au service des anciens combattants.

**Le programme « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie commis pendant la Seconde Guerre mondiale »** (107 millions d'euros) regroupe les trois dispositifs d'indemnisation des victimes de spoliations, d'actes antisémites et d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, mis en place en 1999, 2000 et 2004. L'objectif de ce programme est de régler les dossiers avec un profond souci d'équité et d'apporter une réponse aux intéressés dans des délais aussi satisfaisants que possible.

## **2. Principales orientations pour 2009-2011**

Les principales orientations résultent de la baisse du nombre des ayants droit sur la période, d'une part, et du maintien de l'effort de l'État en faveur des anciens combattants, d'autre part, en prévoyant les crédits nécessaires au paiement des prestations dont ils bénéficient, notamment le financement des mesures décidées depuis 2006 (« décrystallisation » des pensions militaires d'invalidité et des retraites du combattant payées aux anciens combattants originaires des territoires antérieurement sous souveraineté française ; augmentation de deux points d'indice de la retraite du combattant au 1<sup>er</sup> juillet 2006, au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et au 1<sup>er</sup> juillet 2008 ; relèvement de plus de 6 % de la dotation pour couvrir les majorations des rentes mutualistes du combattant).

## **3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP**

Conformément à l'esprit du processus de révision générale des politiques publiques (RGPP), la mission s'inscrit dans un processus d'amélioration de la qualité du service et de maîtrise des coûts par une meilleure organisation des services et des procédures. La rationalisation des dispositifs d'intervention s'avère nécessaire.

En conséquence, le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » va profondément évoluer dans les trois prochaines années. Suite à la décision du premier Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) sera supprimée. Pour l'essentiel, ses missions relèveront de la responsabilité de l'Office national des anciens combattants (Onac). Cette réforme, qui simplifiera les relations des anciens combattants et de leurs ayants droit dans leurs démarches administratives, répond donc à la nécessité d'améliorer la qualité des prestations délivrées. Fruit du pilotage par la performance, cette réforme devra permettre de réduire encore le délai moyen de traitement des demandes de pensionnés, passé de 479 jours en 2004 à 340 jours en 2008.

Concernant le programme « Liens entre la Nation et son armée » et suite aux décisions du Conseil de modernisation des politiques publiques, il est prévu que la direction du service national reverra l'implantation de ses structures déconcentrées à partir de 2009. Les marges de manœuvre financières dégagées du fait de ce redéploiement permettront notamment de délivrer une prestation intégrant des notions de sécurité intérieure et de solidarité intergénérationnelle pendant la JAPD, conformément aux orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Dans le même esprit de pilotage par la performance, les actions « communication » et « promotion et valorisation du patrimoine culturel », dont l'objet est plus large que la seule politique de mémoire, sont rattachées à partir de 2009 au programme « Soutien de la politique de défense » de la mission « Défense ».

### Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	<b>3 760</b>	<b>3 549</b>	<b>3 443</b>	<b>3 337</b>
Crédits de paiement	<b>3 766</b>	<b>3 528</b>	<b>3 452</b>	<b>3 344</b>

**Ministres concernés :**

- Défense
- Premier ministre